

**Arrêté n°205/PM/CAB du 05 juin 2013  
portant désignation du Président du Comité de Privatisation**

**LE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2012-578 du 13 juin 2012 portant modification de l'article premier du décret n°94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation ;
- Vu le décret n°2012-625 du 06 juillet 2012 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-321 du 21 mai 2013 portant nomination des membres du Comité de Privatisation,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Est désigné Président du Comité de Privatisation, Monsieur KOFFI Konan Christian, Conseiller Spécial, représentant du Premier Ministre au sein dudit Comité.

**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 05 juin 2013



*[Signature]*  
Daniel Kablan DUNCAN

**Ampliations :**

- Présidence de la République 1
- Cabinet du Premier Ministre 1
- S.G.G. 1
- Tous Ministères 28
- JORCI 1